



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Préfète*

Lyon, le

**- 4 AOUT 2023**

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé pour avis votre projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) conformément aux dispositions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016. Suite à votre délibération du 29 septembre 2021, lançant l'élaboration du PCAET, un dire de l'État vous a été adressé le 5 novembre 2021. Les services de l'État, représentés notamment par la direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme, vous ont apporté leur concours dans l'élaboration de ce projet.

Je tiens à saluer la démarche volontaire d'élaboration d'un PCAET, qui traduit l'implication de votre territoire dans la prise en compte des enjeux de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets. Sur la forme, votre projet de plan a été élaboré conformément à la procédure prescrite réglementairement. Suite à l'avis de l'État, il convient que vous consultiez le public pendant au moins un mois, selon la forme qui vous semble la plus adaptée.

Sur le fond, votre projet de PCAET, et notamment son plan d'actions, permet d'engager une démarche territoriale ambitieuse pour laquelle les services de l'État seront présents à vos côtés. Pour autant, quelques points d'amélioration ont été identifiés à la lecture de votre projet de plan, et je retiens particulièrement les points suivants :

- il serait souhaitable de synthétiser le diagnostic et la stratégie dans un document communiquant, notamment pour une meilleure appropriation par la population et par les élus. Cette synthèse, qui mettrait en avant la vision de l'orientation souhaitée pour votre territoire, permettrait de mettre en cohérence l'ensemble des éléments de ces deux documents ;

Madame Elisabeth BRUSSAT  
Présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier  
29 avenue de Verdun  
63190 Lezoux

- il est essentiel de prévoir une gouvernance forte pour la mise en œuvre du PCAET, impliquant l'ensemble des acteurs pilotes d'actions et partenaires. De ce point de vue, la gouvernance mise en place pour la phase d'élaboration mériterait d'être poursuivie et renforcée. Une attention particulière serait à porter aux acteurs économiques, industriels et agricoles, dont les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur votre territoire sont importantes
- la traduction des objectifs du PCAET dans le cadre de l'élaboration en cours de votre plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera un levier essentiel pour concrétiser la vision territoriale de la communauté de communes.

En conclusion, j'émet un **avis favorable** à votre projet de PCAET arrêté et je vous remercie de bien vouloir prendre en compte les points énoncés ci-avant, ainsi que ceux figurant dans la note jointe.

Lorsque votre assemblée aura approuvé ce PCAET, la communauté de communes Entre Dore et Allier deviendra de plein droit la coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire comme le dispose l'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales.

Je vous rappelle qu'en application de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial le PCAET dans sa version définitive devra être déposé sur la plateforme informatique hébergée à l'adresse suivante : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

Je tiens à vous assurer du soutien de l'État dans la conduite de ce PCAET. Les services de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et finaliser votre document afin qu'il réponde aux attendus de l'État et aux enjeux du territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
la Secrétaire générale pour les affaires régionales

Françoise NOARS

Copie : M. le Préfet de département du Puy de Dôme